

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Analyses et commentaires

Le conseil valide le précédent compte-rendu et aborde rapidement l'ordre du jour.

— **Le dernier compte de gestion** (2024) du **transport à la demande** est validé. On notera que cette compétence a dû être transférée par obligation à Cauvaldor qui, au final, ne fera rien et abandonne ce service fort prisé par les personnes ne pouvant se déplacer facilement...

— Le conseil municipal valide l'**attribution du local commercial « Henri Court Mantel »** après la défection sans surprise de la charcuterie Laborie. C'est donc un couple de jeunes qui va s'installer en tant que torrificateurs. Leur dossier était de qualité et l'étude de marché approfondie. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leur projet.

— Après appel à candidatures, **le conseil municipal attribue l'ancien emplacement dit la « Gluette » à Madame Éloïse MENARD** pour l'installation d'une restauration rapide pour une durée de 5 mois à compter du 1er mai 2025 et moyennant un loyer mensuel de 650€.

— **Approbation des taux d'imposition directe locale pour 2025**

Le conseil décide de ne pas bouger les taux d'imposition pour 2025. Toutefois, comme les bases de calcul changent, cela se traduira mécaniquement par une augmentation pour les Martelais-es :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.20 %**,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **164.15 %**

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation : **8.82%**.

— **Budget 2025 caisse des écoles**

Le budget de la caisse de école est adopté (3 500€)

— **Budget primitif 2025 de la commune de Martel**

Tableau de synthèse :

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE DE MARTEL		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 363 219.43€	2 363 219.43€
Opérations réelles	2 061 645.36€	2 241 702.11€
Opérations d'ordre	301 574.07€	17 118.08€
Résultat reporté		104 399.24€
Investissement	1 907 047.45€	1 907 047.45€
Opérations réelles	1 620 201.49€	1 568 383.38€
Opérations d'ordre	17118.08€	338 664.07€
Résultat reporté	269 727.88€	
BUDGET TOTAL	4 270 266.88€	4 270 266.88€

Nos commentaires : Après la commission des finances, le maire informe le conseil municipal des mesures draconiennes d'austérité prises par l'État au travers des subventions. Pour info, face aux restrictions budgétaires, les personnels de la Drac (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ne se sont pas déplacés pour une réunion sur la rénovation de la Raymondie. Très concrètement, cela se traduit par une baisse importante des subventions de l'Etat (DETR) avec bien sûr des conséquences au niveau du Département et de la Région. Ainsi pour la commune, il est clairement affiché que tous les projets ne pourront pas être

subventionnés. L'énorme chantier de mise en sécurité et de réfection de l'église va capter le plus gros des ressources.

Le budget 2025 continue sur une rationalisation des dépenses de fonctionnement – économies sur l'éclairage public par des investissements ciblés – achat de matériels pour réduire les coûts de leasing et reprises d'activités au sein de la mairie.

Comme nous l'indiquions dans un précédent compte-rendu, dégager des excédents sur le fonctionnement permet d'alimenter des projets. Avec 1M€ de charges de personnel, les leviers principaux sont effectivement des économies de charges, et un travail sur de nouvelles rentrées comme par exemple la location de logements gérés par la commune.

Côté investissement, pas de nouveautés, car compte-tenu des urgences sur les bâtiments, de la gestion de projets en cours et des restrictions budgétaires, les gros dossiers structurants pour l'avenir de la commune seront pour la prochaine mandature et certainement au coeur des prochaines élections municipales.

Le maire a annoncé une révision à la baisse des travaux consacrés à la Raymondie pour s'en tenir au strict nécessaire de mise aux normes. Dès le début du mandat, nous nous étions opposés à la folie des grandeurs de l'ancien maire et avons demandé de rester sur une mise aux normes de sécurité. Entre-temps, des sommes très importantes ont été dépensées en frais d'architecte et de projets divers aux coûts exponentiels. Au final, retour à la case départ, 3 ans de perdus et des études aussi coûteuses qu'inutiles.

En ce qui concerne l'ancien hospice, la mairie semble s'orienter vers une externalisation complète du projet de rénovation. Nous avons finalement eu connaissance de l'étude réalisée par SOLIHA. Un travail de qualité pour un projet qui correspond à notre vision de ce pourrait devenir cette belle bâtisse : 15 appartements avec pour partie un habitat inclusif, des salles de réunions et des bureaux. Le total pour un coût estimatif de 2,5M€.

15 logements, c'est la perspective de revenus réguliers annuels autour de 70 000€, à condition de conduire ce projet et de ne pas l'externaliser à une société privée comme Polygone pour 55 ans. En fait, mise à part l'étude, nous ne savons pas grand chose du montage envisagé, le maire indiquant le lancement d'un « appel » de la part de la société Polygone et un apport d'Action Logement (qui envisagerait d'acheter des appartements) et par ailleurs, il y aurait eu une réunion avec l'association CRI 46 en charge de l'autisme... Nous attendons vivement une réunion de la commission bâtiments pour en savoir plus.

— Informations et questions diverses

- La mairie va rencontrer la fondation du patrimoine le 23 avril 2025

- **Eglise** : La mairie confirme le choix d'acheter la structure (parapluie) qui sera posée au-dessus de la toiture de l'église permettant la dépose des tuiles et de la charpente. La Drac finance à 50 % et des contributions de la Région et du Département sont attendues. L'achat et la pose du parapluie sont estimés à environ 700 000€. Il ne s'agit là que de la préparation du chantier ...

Nous avons tenu à rappeler qu'il reste plus de 140 millions d'euros inutilisés sur le chantier de Notre Dame de Paris. L'église est certes propriété de la commune mais c'est aussi un monument historique dont les coûts de restauration vont plomber la commune pendant au moins une mandature et une contribution exceptionnelle serait la bienvenue...

- **Avenue de la Dordogne** : début des travaux avec la mise en place de 3 voire 4 feux pour réguler le trafic. De bons embouteillages en perspective. Ne serait-ce pas l'occasion de faire appliquer l'arrêté d'interdiction des poids-lourds de plus de 7,5t en transit dans Martel en toute impunité avec l'aval des édiles du Département ?

- **Collège** : pose de la première pierre et courrier aux habitants sur les risques consécutifs aux travaux

- **Parc Monti** : inauguration le 24 mai

- **Lavoir** : les travaux de restauration sont terminés et de qualité

- **Garage Chanon** : installation d'un opticien dans la maison.
